

„ Le Traité d'*Oliva* est de 1660, & fut conclu entre Jean-Casimir & ses Alliés d'une part, & Charles XI. Roi de Suède de l'autre, sous la garantie de Louis XIV. Les deux clauses principales de ce Traité sont la renonciation de Casimir à la Couronne de Suède, & la cession de la Livonie. Les Articles où il est question de Religion, sont le II. & le IV. L'Article second ne regarde que les Villes de la Prusse Polonoise qui ont passé sous la domination Suédoise; leurs prérogatives temporelles & spirituelles y sont maintenues. On promet de respecter le libre exercice des Religions Catholique & Evangelique, ainsi qu'il l'a été avant la guerre. L'Article IV regarde la Livonie-Suédoise; il y est dit que, pour ce qui concerne la Religion-Catholique-Romaine dans cette Province, tous les habitans & autres sujets qui y sont attachés, jouiront d'une pleine liberté & sûreté de conscience. „
„ Enfin le Traité de 1686 avec la Russie, Article IX, ne parle que de la Religion Grecque; la tolérance & la paix dans le Culte y sont simplement & uniquement stipulées. Il n'y est aucunement question de charges ni d'emplois. „

„ Enfin ils appuyent leur demande sur ce qu'autrefois ils ont possédé des emplois. On ne prétend point le leur disputer; cela est vrai; mais que s'ensuit-il de là? du fait au droit il n'est pas permis de conclure; & avant que d'établir le droit de jouir sur la possession passée, il faudroit commencer par savoir si cette possession étoit elle-même fondée sur le droit de jouir. „

„ Leur second argument est tiré du droit de